

| Code Unité | P.V | Année | Nmr Dossier Justice |
|------------|-------|-------|---------------------|
| 01765 | 00972 | 2009 | |

| N° pièce | N° feuillet |
|----------|-------------|
| 02 | 1/3 |

Le mardi 15 septembre 2009 à 11 heures 50 minutes

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

| | | | | | |
|------------------------|----------------------|-----------------|----------------------------------|---------------------------|--|
| Nom | | Prénom | | | |
| Sexe | Situation de Famille | Date Naissance | Commune Naissance et Code Postal | Insee | |
| M | | 15/07/1950 | | | |
| Adresse | | | Validité état-civil | | |
| Commune et Code postal | Insee | N° de Téléphone | Profession | Nationalité (si étranger) | |
| | | | Sans emploi | | |

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

---- Aujourd'hui je me présent à vos bureaux pour signaler que j'ai été témoin cette nuit d'un phénomène OVNI. -----

---- Cette nuit vers quatre heures 26, quand je me suis levé, j'ai fait sortir mon petit chien OMEGA. C'est à ce moment là que j'ai vu le phénomène. -----

Question : Qu'avez vous comme profession?

Réponse : J'ai été gardien d'immeuble privé -----

Question : Vous touchez une pension?

Réponse : -----

Question : Avez vous déjà vu des OVNI Mis à part cette nuit?

Réponse : Non jamais sauf à la télé. -----

Question : Qu'est ce que vous avez regardé à la télévision hier soir?

Réponse : Plus belle la vie et l'émission de policier: Portés disparus. -----

Question : Est ce que vous regardez les films de science-fiction?

Réponse : Quand il y en a mais en ce moment je n'ai que trois chaînes. L'antenne ne va pas. Je n'ai pas internet ou d'ordinateur. Je n'ai pas de lecteur de cassette. -----

Question : Pouvez vous nous parler de votre famille?

Question : Est ce que vous suivez un traitement médical?

Réponse : Non. -----

Question : Est ce que vous buvez de l'alcool?

Réponse : Il m'arrive de boire un verre de temps en temps pour l'apéritif quand je suis accompagné mais jamais quand je suis seul. Je ne prend même pas de vin en mangeant. -----

Question : Avez vous déjà été interné?

Réponse : Nous jamais. Nous je ne suis jamais allé en maison de repos. -----

Question : Pouvez vous nous expliquer ce qu'il s'est passé?

Réponse : Je dors toujours très mal mais je ne prend rien pour dormir. Je me réveille toutes les nuits. J'en profite pour faire sortir mon chien. Je précise que j'étais seul chez moi. -----

Cette nuit je me suis levé à 04 heures 26. C'est l'heure qui était affiché sur le four de ma cuisinière. Je suis sorti devant chez moi, sous mon cabanon et j'ai fait pisser mon chien. -----

J'ai immédiatement vu ce truc. Je ne sais pas à quelle distance il était . De chez moi je regardait vers ST SAVIN qui se trouve à près de dix kilomètres. Ce n'était pas haut dans le ciel . J'ai eu l'impression que c'était au dessus de ST SAVIN. -----

C'est pour cette raison que ce matin je suis allé à la Gendarmerie On m'a dit de venir chez vous. -----

Je consens à vous faire un dessin en plusieurs parties. -----

---- IL y avait une espèce de nuage gris blanc assez long, une cinquantaine de mètre, comme en entonnoir . C'était fixe. En tête d'entonnoir, à gauche, il y avait une forme ronde avec des fenêtres bien apparentes et éclairées. J'ai vu trois ou quatre fenêtres de forme un peu carré. La lumière des fenêtres n'était pas vive mais blanche. Comme s'il y avait de la lumière devant. Encore fois c'était fixe. -----

----Cela est resté comme ça presque cinq minutes. Je me suis demandé ce que c'était. Je suis resté là à regardé et après je me suis dit que c'était une soucoupe volante. -----

Question : Est ce que vous avez entendu un bruit particulier?

Réponse : Non. Cela ne faisait pas de bruit. -----

---- Après la tête de l'entonnoir a pivoté et j'ai vu une espèce de barre lumineuse de près d'un mètres sur 15 cm, sous la tête. Après je ne voyait plus que cette barre sous le nuage mais je ne voyais plus la tête avec la fenêtre. -----

---- Cette barre était lumineuse. La lumière était un peu jaune et plus forte que celle des fenêtres.

---- J'ai vu cette barre comme cela pendant une trentaine de secondes. C'était toujours fixe. -----

---- Après sur la droite de cette barre, presque au bout est sorti vers le haut une espèce de lumière vive en forme de ballon ovale, d'une vingtaine de centimètres. Cette lumière qui était fixe au début a commencé à se déplacer de droite à gauche le long de la barre. Cette lumière a fait cela plusieurs fois. -----

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

----- Je suis resté à regardé ça une bonne minute. J'étais vraiment plus que surpris. J'ai pas eu peur. Je trouvait cela très beau. -----

----- Je n'ai pas de caméra ou d'appareil photo. Je n'avais que mon téléphone qui fait des photos ais je ne m'en suis jamais servi. Je ne sais pas comment ça marche. -----

----- J'ai décidé de rentrer chez moi pour téléphoner à mes voisins: M. et Mme et qui demeure à cinq mètres de chez moi. -----

----- J'ai pris mon téléphone sans fil et mon calepin. Je suis ressorti devant chez moi mais il n'y avait plus rien. Je ne voyais plus la barre et la lumière. Il ne restait plus que l'espèce de nuage avec la tête en entonnoir. -----

Tout est parti dans le ciel vers la droite. Je ne voyait plus les fenêtres. Je ne voyais plus que cette espèce de nuage. -----

Question : Savez vous ce que c'était?

Réponse : Non.. Je ne sais vraiment pas ce que c'était. Ce n'était pas un avion. Ce n'était pas un ballon. -----

Question : Est ce que vous connaissez les lumières de la boite de nuit de ST SAVIN?

Réponse : Oui, ça je connais. Je les vois de chez moi. Je suis certain que ce n'était pas ça. Ce que j'ai vu ce n'était pas que de la lumière. C'était comme vous dites matériel. Pour moi c'était une soucoupe ou un truc dans le genre. -----

Question : Avant ces faits, est ce que vous croyiez aux OVNI?

Réponse: Oui comme beaucoup de gens. Il n'y a pas que nous. -----

Question : Est ce que vous avez prévenu vos voisin cette nuit?

Réponse : Non. Comme c'était fini, je suis rentré chez moi. Je ne les ai prévenus que ce matin.

Question : Qu'avez vous fait après?

Réponse : J'ai bu un bol de lait et je me suis couché. Je n'ai pas pu dormir. -----

Question : Est ce que vous pouvez en dire plus qui puisse aider les scientifiques?

Réponse : Non. Je pourrais peut être regarder sur des photos mais je ne peux pas décrire autrement ce phénomène. -----

J'ai été avisé de la suite donnée à cette affaire. -----

-----Information à l'intéressé(e):

-----Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale.

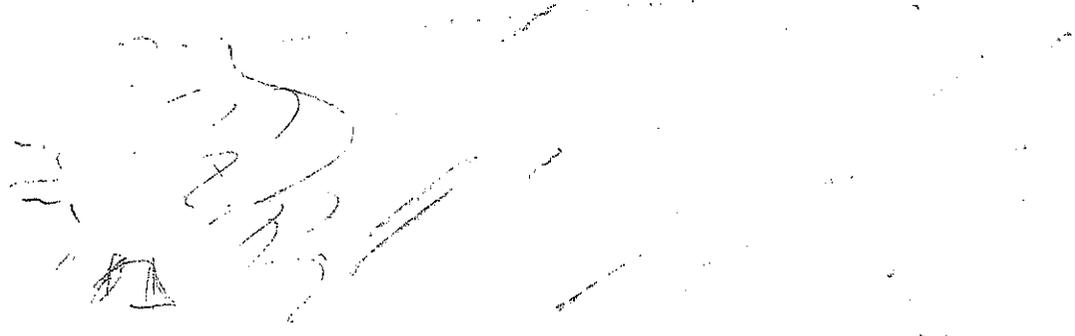
--Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

le 15 septembre 2009 à 13 heures 00, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

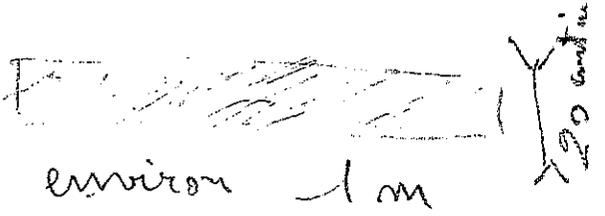
La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

1



2



3



de droite à gauche

| Code Unité | P.V | Année | Nmr Dossier Justice |
|------------|-------|-------|---------------------|
| 01765 | 00972 | 2009 | |

| N° pièce | N° feuillet |
|----------|-------------|
| 1 | 1/2 |

Le samedi 26 septembre 2009 à 17 heures 10 minutes

Nous soussigné Adjudant

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité , rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le mardi 15 septembre 2009, M. 59 ans sans emploi demeurant commune se présente à l'unité. Il relate que dans la nuit écoulée, sur le pas de sa porte, il a été témoin d'un « PAN » Phénomène aérospatial non identifié.

Nous procédons immédiatement à l'audition de M.

EXPOSE DES FAITS

vit seul à son domicile commune Il est légèrement insomniaque et a pour habitude, lorsqu'il se réveille, de sortir son chien devant sa maison.

C'est à cette occasion, dans la nuit du 14 au 15 septembre 2009, à 04 heures 26 précisément, qu'il a remarqué dans le ciel un phénomène qu'il ne peut expliquer. Il est persuadé qu'il s'agit d'un Objet Volant non identifié.

L'enquête menée sur la commune de ainsi que dans les lieux environnants n'a pas permis d'identifier et d'entendre d'autre témoin de ce phénomène.

ENQUÊTE

est totalement inconnu de nos services. Il ne s'est jamais fait remarquer défavorablement dans sa commune. Il n'est pas connu pour s'adonner à la boisson. Il n'a que très peu de relations de voisinage et ne passe pas pour être excentrique ou pouvant souffrir de trouble psychologique.

Lors de son audition monsieur nous est apparu parfaitement calme. Ces explications étaient cohérentes et même empreintes de vérité.

Il a expliqué avoir vu une forme matérielle à l'extrémité d'un nuage. L'objet était rond avec trois ou quatre fenêtres éclairées. Sous cet objet, Il a également constaté la présence d'une « barre » elle même surmontée d'une lumière « ovoïde » se déplaçant latéralement de gauche à droite.

Le phénomène était fixe et a été visible pendant plus de cinq minutes. Il n'a pas pu situer l'objet dans l'espace mais a estimé qu'il était à faible altitude. ----- P.V. d'audition pièce n° 02 -----

En même temps que ses explications M. nous fait un croquis des différentes phases de ce phénomène. ----- Annexe n° 01 -----

Un environnement a été opéré sur la commune de y est honorablement connu et ne semble pas avoir fait de publicité sur cet événement.

Aucun témoignage particulier recoupant les dires de M. n'a été recueilli.

L'Officier de Police Judiciaire

De même, contact a été pris avec les Militaires de la Brigade de SAINT SAVIN distante de moins de 10 KM. Aucun événement similaire ne leur a été rapporté.

A la suite, des vérifications ont été faites auprès des deux discothèques implantées dans les environs: à ST GERMAIN et à NALLIERS, établissements éloignés de moins de 10 km de Ces boîtes de nuit sont fermées en semaine et ne sont plus équipées en éclairage Laser.

CONDITION ATMOSPHERIQUES:

Le temps était particulièrement clément durant la nuit du 14 au 15 septembre 2009. Il n'y avait pas de vent et il n'y a eu aucune précipitation. Pour cette même nuit et selon les vérifications effectuées sur le site METEO-FRANCE, le ciel était dégagé sur la région Chauvinoise.

AUTRES VERIFICATIONS:

A notre connaissance aucun survol d'hélicoptère (Manoeuvres Militaires, transport SAMU ou protection civile) n'a eu lieu dans la nuit du 14.

Aucun aérostat n'a été aperçu en survol dans la région. Aucune chute de ballon ou de sonde atmosphérique n'a été signalé sur notre circonscription ou sur celle de SAINT SAVIN.

Quelques recherches ont été effectuées sur des sites internet traitant d'ufologie. Le descriptif du phénomène dont a été témoin M. ne semble pas correspondre à un autre signalement du même type.

CLÔTURE

Conformément aux instructions en cours, nous avons dressé la présente procédure et la transmettons directement à Monsieur le Procureur de la république

Nous la transmettons également et en double exemplaire à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Sous-Direction de la Défense et de l'ordre public, dont une expédition destinée au GEIPAN Centre Spatial de TOULOUSE.

Dont procès-verbal fait et clos

le 10 octobre 2009
L'Officier de Police Judiciaire